DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, au regard du contexte de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Anne LAURENT à Audrey BUISSON
François DERAIN à Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusés : Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Alexandre ASTOLFI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 19 Novembre 2020	Vendredi 20 Novembre 2020	Jeudi 26 novembre 2020

3. Refacturation des masques aux communes – communauté de communes le Grésivaudan

En date du 24 avril 2020, la communauté de communes a passé une commande groupée à destination de la communauté de communes et les communes qui le souhaitaient, de masques lavables auprès de la société MBD TEXINOV, pour 193 000 unités à 2,20 € HT pièce.

Au regard de la situation d'urgence liée à la COVID-19, aucune convention de groupement de commande n'a été, préalablement, signée avec les communes concernées, et la totalité de la facture, soit 447 953 € TTC a été mandatée par l'intercommunalité.

Aussi, il est, aujourd'hui, nécessaire de régulariser la situation. Il est précisé au conseil municipal que la part revenant à chaque commune, après déduction de l'aide de 0,50 € TTC par masque versée par l'État et perçue par la communauté de communes, est de 1,82€ TTC par masque.

Ainsi, pour la commune du Cheylas, le montant total s'élève à 1 820,00 €, ce qui correspond à une commande de 1 000 masques.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le versement de 1 820,00 € à la communauté de communes Le Grésivaudan correspondant à l'achat de 1 000 masques,

- **PRÉCISE**, que les crédits sont inscrits au budget.

Décision : Adopté à l'unanimité

MAIRIE de LE CHEYLAS 38570 (Isère)